

144/2025

**COMMUNE DU THUIT DE L'OISON**  
**Réglementation temporaire de circulation pour cause de travaux**

Le Maire de la commune du THUIT DE L'OISON,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu les travaux pour la pose de bordures et la réfection des énrobés, rue du Stade au Thuit de l'Oison (27370), que doit effectuer l'entreprise COLAS France sise Parc Industriel d'Icarville à Val de Reuil (27100) pour le compte de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité ;

**Arrête**  
**Rue barrée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 12 janvier 2025 et pour une durée de 2 jours, l'entreprise COLAS est autorisée à barrer la rue du Stade au Thuit de l'Oison, afin de réaliser des travaux pour la pose de bordures et la réfection des enrobés.

Le stationnement sera interdit aux abords des zones de travaux et réservé aux véhicules de chantier.

La circulation sera interdite.

**Art. 2.** – La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le demandeur.

**Art. 3.** – L'entreprise devra prendre rendez-vous auprès de la Mairie au 02.32.96.00.90 afin d'établir un procès-verbal de fin de travaux.

**Art. 4.** – Ampliation sera adressée à :

La Brigade de Gendarmerie d'Amfreville Saint Amand et Le Neubourg,  
L'intéressé.

Fait au Thuit de l'Oison, le 5 décembre 2025.

Le Maire,  
Gilbert DOUBET.



**COMMUNE LE THUIT DE L'OISON**

Rue Henri de Campion - Le Thuit-Signol - 27370 LE THUIT DE L'OISON

Téléphone : 02.32.96.00.90 - Fax : 02.32.96.00.91

[mairie@thuitdeloison.fr](mailto:mairie@thuitdeloison.fr)